



Exceptionnellement, les prestations CAF seront versées à partir du **4 avril 2020**.

Les droits sont *maintenus* : RSA, prime d'activité, AAH, AEEH, APL même si la déclaration trimestrielle ne peut pas être faite en ligne.

En cas de problème au niveau du versement, appeler la CAF (0 810 25 63 10) ou rendez-vous en ligne sur votre espace CAF.



Les paiements des loyers sont maintenus



Les droits **CMU et ACS** sont **automatiquement renouvelés** jusqu'au 1er juillet 2020.

Les personnes en fin de droit ALD en bénéficient jusqu'au prochain rendez-vous avec leur médecin traitant pour effectuer le renouvellement.



Continuer de s'actualiser pour le **maintien et le prolongement** des droits

Allocations chômage maintenues durant tout le confinement et **prolongation des droits aux allocations chômage pour les demandeurs d'emplois arrivant en fin de droit.**

Contactez pôle emploi au 3949 ou sur votre espace en ligne



Report de la déclaration des revenus 2019 à cause du Covid-19 (du 4 au 11 juin 2020 en ligne et 12 juin 2020 par papier).

Fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs :

- ✓ les très petites entreprises (TPE)
- ✓ Pour les commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques
- ✓ **10 salariés ou moins**, avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros
- ✓ **Avoir le chiffre d'affaires de l'année précédente**
- ✓ ***Pour faire la demande*** : espace particulier des impôts ou par téléphone au centre des finances publiques.